

R 145 - 22.02

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 1^{er} février 2022

relative à l'objet suivant :

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 11 des statuts de l'Association intercommunale pour l'Accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AJF-MVM) du 2 décembre 2009 ;

vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;

vu la démission de Monsieur Christophe DULEX du Conseil municipal de la Ville de Vernier ;

vu le rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 14 décembre 2021 ;

sur proposition du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX ;

le Conseil municipal, par 29 OUI et 1 abstention,

déclare :

désigner Madame Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme représentante de la Ville de Vernier au sein des Assemblées générales de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ-MVM), pour le restant de la législature 2020-2025.

